

Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »



Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine

**Séance du 13 février 2013
à Bains sur Oust**

*2013 – 5 Seconde liste locale des activités soumises à évaluation des incidences
« Natura 2000 »*

Éléments de débat

Étaient présents:

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements :

Mesdames :

Yvette ANNEE (Conseillère Générale du Morbihan et Maire de Saint Vincent sur Oust)
Julie DECLEVE (Chargée de mission Espaces Naturels au Conseil Général de Loire-Atlantique)

Messieurs :

Tous les représentants de la Commission Permanente du Comité de Pilotage :

Patrick LE VILLOUX (Président du Copil et Maire de Rieux)
Jean-Marc CARREAU (Vice-Président du Copil et Maire-adjoint de Bains sur Oust)
Didier PECOT (Vice-Président du Copil et Maire-adjoint de Sévérac)
Jean-François MARY (Vice-président du Copil et Vice-Président de la CCPR, Maire d'Allaire)
Alain GUIHARD (Conseiller général du Morbihan et Maire-adjoint de Nivillac)
Jean-Bernard VIGHETTI (Président du CABVO et Maire de Peillac)
Christian BOURGEON (Maire-adjoint d'Avessac)
Yannick DERUNES (Maire de Renac)
Emile GRANVILLE (Maire-adjoint de Redon et Président du Comité pour la Protection de
Marais et rivières du Pays de Redon et de Vilaine)
Bernard GAUTIER (Vice-président du SMABV de la Chère, Représentant de la Communauté de
Communes du Grand-Fougeray)
Albert LAQUITTANT (Maire de Béganne)

Autres représentants des collectivités territoriales :

Jean BEGOUIN (Maire-adjoint Béganne)
Michel DENOUAL (Maire de Théhillac)
Christophe DANILLO (Conseiller municipal des Fougerêts)
Michel JULIEN (Conseiller municipal des Fougerêts – délégué SMGBO)
Mr LAIGLE (Maire-adjoint La Chapelle de Brain)
Pascal MAHÉ (Maire-adjoint La Chapelle de Brain)
Jean-Marc GUILLEMOT (Maire-adjoint de Glénac)
Guy DAVID (Maire de Saint-Perreux)
Christian FONDIN (Maire-adjoint de Guenrouët)
Maurice MOINEAU (Maire-adjoint de Pierric)
Jean-Yves DENOUAL (Maire-adjoint de St Jacut les Pins)
André PIQUET (Président du SMGBO)
Olivier GUINDON (Technicien de rivières SIABV du Don)
Bertrand BARBIER THALY (Technicien de rivières SIBV du Trévelo)
Denis FATIN (Technicien de rivières SMABV de l'Isac)

Représentants des Propriétaires, Exploitants, Usagers et Associations de protection de la Nature :

Mesdames :

Barbara GERARD (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire-Atlantique)
Maryvonne RENAUD (Syndicat de la Propriété Rurale de Loire-Atlantique)

Messieurs :

Bernard GAUTIER (Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine)
Aimé CHAUVIN (Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique)
Alain GUIHARD (Chambre d'agriculture du Morbihan)
Philippe BAUDRON (Fédération de chasse d'Ille et Vilaine)
Stéphane BASCK (Fédération de chasse du Morbihan)
Claude BOUESSAY (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine)
Jean-Claude LE CLAINCHE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan)
Florian GUERINEAU (FDAAPPMA d'Ille et Vilaine)
Olivier NOËL (SEPNB – Bretagne vivante)
Jean-François DABO (Eau et rivières de Bretagne – délégation Morbihan)
Thomas LE CAMPION (Groupe Mammalogique Breton)

Représentants de l'État :

Mesdames :

Muriel-Anne LEFORT (DREAL Bretagne)
Françoise PEYRE (DREAL Pays de la Loire)
Terakosy RADIO (DDTM d'Ille et Vilaine)

Messieurs :

Jean-Jacques NARAYANINSAMY (Sous-préfet de Redon)
Dominique BOUSSION (ONEMA)

Guy RAEVEL (DDTM de Loire-Atlantique)

Assistaient également :

Mesdames :

Elodie BOUTTIER (SEPNB Bretagne Vivante)

Chantal DENIAUD (Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique)

Julie MAINGARD (Chargée de mission Natura 2000 Vallée de l'Arz - SMGBO)

Messieurs :

Jérémie BELLIOU (Technicien Espaces Naturels au CG44)

Patrick LATOUCHE (Directeur du SMGBO)

Benjamin MAZERY (CCPR de Redon)

Étaient excusés :

Le Président du Conseil Régional de Bretagne

Le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Jean-François GUERIN (Conseiller général d'Ille et Vilaine et Président de l'I.A.V)

Yvon MAHÉ (Conseiller général de Loire-Atlantique et Maire de Fégréac)

Françoise BOUSSEKEY (Maire de Sainte-Marie)

Michel RENOUL (Maire de Langon)

Marcel RENAUD (Maire de Ste Anne sur Vilaine)

Bernard CHAUVIN (Maire de Caden)

Alain HERCOUET (Maire de St Jacut les Pins)

Michel PIERRE (Maire de St Jean La Poterie)

Joël BOURRIGAUD (Vice-président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et Maire de St Dolay)

Christian DROUAL (Maire de Péaule)

Gilbert PERRION (Maire de Limerzel)

Philippe COLAS (Maire de Cournon)

Marcel TEXIER (Mairie de La Gacilly)

Yannick BIGAUD (Maire de Guémené-Penfao)

Fabrice SANCHEZ (Maire de Massérac)

Alain BOUGOUIN (Maire d'Avessac)

Christian FONDIN (Maire-adjoint de Guenrouet)

Jean-Louis FOUGERE (Maire de St Nicolas de Redon)

Bernard LEBEAU (Maire de Plessé)

Maurice MOINEAU (Maire-adjoint de Pierrie)

Le président de la Communauté de Communes de Pontchâteau/St Gildas des Bois

Le président de la Communauté de Communes de Questembert

Le Président de la Communauté de Communes de La Gacilly

Le Président du SIABV du Don

Le Président du SIBV du Trévelo

La Présidente du SMABV de l'Isac

Claude DAVY (Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents)

Jacques HAURY (Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne)

Services de l'IAV :

Mesdames :

Anne LE NORMAND (Chargée de mission NATURA 2000 et Préservation des zones humides)

Claire-Lise PERRONNEAU (Secrétariat du SAGE Vilaine)

Messieurs :

Jean-Luc JEGOU (Directeur Général des Services)

Jean-Pierre ARRONDEAU (Directeur Général Adjoint)

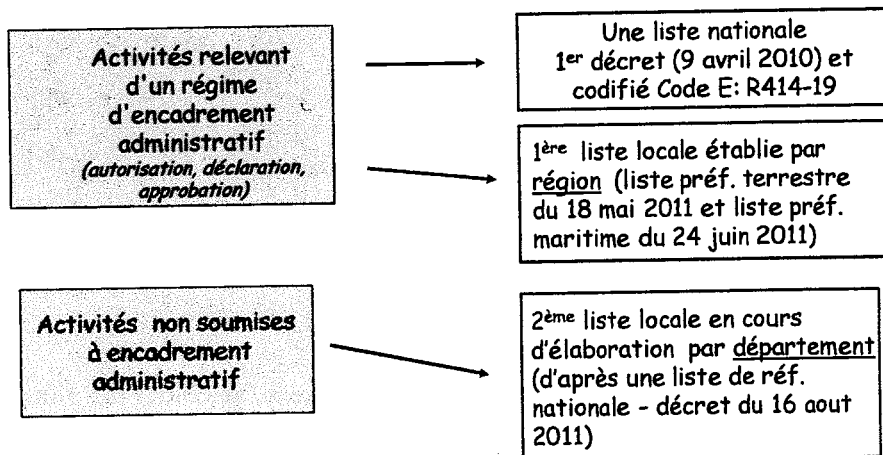
Benjamin BOTTNER (Chargé de mission Espèces invasives).

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

La France a été condamnée début 2010 pour transposition non conforme en droit français de la Directive Européenne « Habitats ». Le principe d'évaluation des activités susceptibles de porter atteinte aux espèces et habitats d'intérêt européen étant jugé en dessous des objectifs définis dans la Directive.

L'Etat a aussitôt instauré une liste nationale d'activités (soumises à autorisation ou déclaration) soumises à une procédure d'évaluation des incidences. A cette liste nationale s'ajoute une liste préfectorale par Région, qui ajoute de nouvelles activités relevant du régime d'autorisation ou de déclaration. En complément, l'Etat dresse actuellement par département, une liste d'actions, hors procédure d'autorisation et de déclaration qui seront également soumises à évaluation des incidences. C'est un réel droit propre à Natura 2000 qui se met en place :

Articulation des différentes listes :



La séance du Comité de Pilotage a été l'occasion pour les personnes présentes, de prendre connaissance de la liste en cours d'élaboration en Ille et Vilaine et Morbihan et d'en discuter. Les éléments rapportés en réunion, par l'Opérateur Natura 2000 sont le résultat des réunions de concertation menées par l'Etat le 14 décembre à Rennes et le 31 janvier à Vannes. Des éléments du projet de liste de Loire-Atlantique ont été débattus lors de ces réunions de concertation. Ce sont ces éléments qui ont été discutés lors de la séance du Comité de Pilotage (activités correspondant aux items 6, 18 et 30 de la liste de référence nationale).

Le projet de liste d'Ille et Vilaine et du Morbihan (qui pourrait également être appliqué dans le Finistère et les Côtes d'Armor) est joint à cette délibération.

*

* * *

Les échanges tenus en séance mettent en évidence les points suivants :

- **Les membres du Comité de Pilotage prennent acte de la procédure d'Evaluation des Incidences menée par l'Etat.**
- **Les élus de la Commission Permanente du Comité de Pilotage s'inquiètent de l'évolution de la démarche Natura 2000 en France. Ils rappellent qu'ils ont accepté et se sont même appropriés la démarche « Vivre les Marais-Natura 2000 » menée sur le site des Marais de Vilaine, pour la souplesse de l'Opération basée sur une démarche contractuelle en 2004. Bien que le principe de s'assurer que les activités en projet ne portent pas atteinte aux espèces et aux milieux protégés, ne soit pas remis en cause, c'est la procédure menée par l'Etat qui inquiète les élus. Ils insistent pour que les procédures soient bien proportionnelles aux projets et que les études complémentaires soient limitées pour le porteur de projet.**
- **La création de plans d'eau et celle de parcs de loisirs ne sont pas remises en cause dans la seconde liste des activités soumises à une évaluation des incidences car elles sont source d'activités économiques ou de loisirs. Les porteurs de projet concernés seront motivés pour s'engager dans la procédure d'évaluation des incidences.**
- **Sur la création des boisements, les avis divergent : l'abaissement du seuil à 0,2 ha est évoqué autant que le retrait de cette disposition. Des élus défendent l'idée que la plantation d'arbres est le résultat d'un échec de valorisation agricole du marais. Contrairement aux activités citées précédemment, le porteur de projet risque selon eux, de ne pas s'engager dans la procédure d'évaluation des incidences et de laisser le marais se boiser naturellement. Par ailleurs, d'autres élus affirment**

qu'inscrire le boisement dans cette seconde liste, c'est accepter que cette activité soit reconnue sur les marais.

Tous les invités s'accordent néanmoins sur l'idée que les marais de Redon et de Vilaine doivent rester des milieux ouverts.

- A la demande d'élus du Copil, l'Opérateur Natura 2000 informera les membres de la Commission Permanente des demandes de porteurs de projet qui lui parviennent, pour la réalisation d'études d'évaluation des incidences des activités relevant de la seconde liste locale.
- Monsieur le Sous-Préfet fait part que les services de l'Etat tiendront compte des échanges qui ont eu lieu en réunion pour finaliser la seconde liste applicable en Bretagne.

Patrick LE VILLOUX

Président du Comité de Pilotage

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a 'L' and a 'V' that are connected and flourish into a long horizontal line at the bottom.

Projet de deuxième liste locale d'activités qui doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 d'Ille et Vilaine et du Morbihan

Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions – Liste nationale de référence (décret du 16/08/11)	Seuils et restrictions (décret du 16/08/11)
7) Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes	Hors entretien nécessaire au maintien de la prairie ou de la lande
15) Installations, ouvrages, emblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique	Impact entraînant une différence de niveau > 10 cm
20) Création d'un barrage de retenue	Hauteur > 1 m
21) Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais	Surface > 0,01 ha
22) Réalisation de réseaux de drainage	Drainage d'une superficie > 1 ha pour la partie de réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000
26) Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts, viaducs, ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés	Hors entretien courant
27) Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines	
28) Mise en culture de dunes	
29) Arrachage de haies	Opération conduisant à la destruction d'une haie
35) Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste	Création ex nihilo
36) Utilisation d'une hélisurface (aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères)	
6) Premiers boisements	Au-dessus d'une superficie de boisement ou plantation (<i>plus de 0,5 ha en Loire Atlantique</i>)
18) Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique: 3.2.3.0; Création de plans d'eau, permanents ou non.	Superficie du plan d'eau supérieure à 0,05 ha.
30) Aménagements d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports < ou = 2 ha	

